



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 22 mai 2014 — N° 3

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Marche de la mémoire 2014.

---

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner les 30 ans du Chic Resto Pop.

---

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des familles.

---

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de féliciter M. André Paquette pour son engagement bénévole depuis 45 ans.

---

M. Barrette (La Pinière) fait une déclaration concernant la Journée du résident.

**22 mai 2014**

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant l’homophobie, la lesbophobie et la transphobie.

\_\_\_\_\_

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant la Semaine de la police.

\_\_\_\_\_

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant la Marche de l’espoir pour la sclérose en plaques.

\_\_\_\_\_

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation canadienne du rein.

\_\_\_\_\_

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du Club Optimiste de Varennes.

\_\_\_\_\_

À 9 h 56, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 11.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

22 mai 2014

---

### **Présentation de projets de loi**

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1 Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 1.

---

Mme Charbonneau, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 2.

### **Dépôts de documents**

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le rapport du Contrôleur des finances relatif au mandat spécial adopté le 26 mars 2014, conformément à la Loi sur l'administration financière;  
(Dépôt n° 17-20140522)

Le rapport annuel 2013 et les renseignements additionnels de la Caisse de dépôt et placement du Québec.  
(Dépôt n° 18-20140522)

**22 mai 2014**

---

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2013 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 19-20140522)

M. le président dépose :

Les prévisions budgétaires 2014-2015 et le rapport financier préliminaire 2013-2014 du Directeur général des élections du Québec;

(Dépôt n° 20-20140522)

Les prévisions budgétaires 2014-2015 et le rapport financier préliminaire 2013-2014 de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 21-20140522)

Une lettre, en date du 23 avril 2014, que lui a adressée M. Jacques Drouin, directeur général des élections du Québec, concernant sa démission effective à compter du 11 juillet 2014;

(Dépôt n° 22-20140522)

Une lettre, en date du 28 mars 2014, que lui a adressée M. Alain Morissette, juge administratif à la Commission d'accès à l'information du Québec, concernant sa démission le 11 avril 2014;

(Dépôt n° 23-20140522)

Une lettre, en date du 11 avril 2014, que lui a adressée M<sup>e</sup> Denise Cardinal, membre de la Commission de la fonction publique, l'informant de sa décision de quitter ses fonctions à l'expiration de son mandat, le 19 juillet 2014;

(Dépôt n° 24-20140522)

Une lettre, en date du 25 février 2014, que lui a adressée M. Sylvain Simard, président du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 26 novembre 2013 concernant le traitement fiscal accordé aux rabais consentis aux employés et retraités de la Société des alcools du Québec;

(Dépôt n° 25-20140522)

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée;

(Dépôt n° 26-20140522)

**22 mai 2014**

---

Le calendrier des travaux de l'Assemblée, pour l'année 2013-2014;  
(Dépôt n° 27-20140522)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 22 mai 2014.  
(Dépôt n° 28-20140522)

### **Dépôts de pétitions**

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 895 citoyens et citoyennes du Québec,  
concernant le Plan d'action en santé mentale.  
(Dépôt n° 29-20140522)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée, M. Fournier, leader du gouvernement,  
propose :

QUE malgré la dissolution de l'Assemblée proclamée le  
5 mars 2014, celle-ci accepte de se saisir de nouveau du projet de  
loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, présenté au  
cours de la première session de la 40<sup>e</sup> législature et qu'elle en  
adopte le principe;

QUE ce projet de loi soit réputé avoir été déféré à la  
Commission de la santé et des services sociaux pour étude  
détaillée;

**22 mai 2014**

---

QUE le rapport de cette commission ayant procédé à l'étude détaillée les 21, 25, 26, 27, 28 et 29 novembre, les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2013, ainsi que les 15 et 16 janvier 2014, soit réputé déposé;

QUE les amendements annexés à la présente motion soient considérés adoptés et intégrés au rapport et que ce rapport amendé soit réputé adopté tel qu'amendé;

QUE la députée de Joliette et le ministre de la Santé et des services sociaux soient réputés co-auteurs du projet de loi et qu'à cette fin, ils bénéficient de tous les droits que leur reconnaît le Règlement;

QUE l'Assemblée puisse compléter l'étude de ce projet de loi en procédant à l'étape de l'adoption au cours de l'actuelle période de travaux malgré l'article 22 du Règlement;

QU'au cours de ce débat, les députés qui se sont déjà exprimés à cette étape lors de la 40<sup>e</sup> législature puissent intervenir malgré l'article 209 du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie de nouveau du projet de loi n° 52 présenté conjointement par la députée de Joliette et le ministre de la Santé et des services sociaux et en adopte le principe. Le projet de loi est déféré à la Commission de la santé et des services sociaux pour son étude détaillée. Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux ayant procédé à l'étude détaillée est déposé. Les amendements au rapport sont adoptés et le rapport amendé est adopté.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy (Arthabaska) et Mme David (Gouin), propose :

**22 mai 2014**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne le 99<sup>e</sup> anniversaire de la commémoration du génocide arménien;

QU'elle rende hommage aux millions de victimes sauvagement assassinées pendant cette période sombre de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Robert Burns, grand défenseur des travailleurs, homme politique et juge à la retraite, décédé le 15 mai dernier;

QU'elle souligne son engagement constant pour les droits des travailleuses et des travailleurs;

QU'elle souligne son attachement à la démocratie et à l'assainissement des mœurs politiques au Québec;

QU'elle reconnaisse l'importance de la Loi régissant le financement des partis politiques, adoptée en 1977 par le gouvernement de René Lévesque, grâce au travail de Robert Burns, alors ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire;

QU'elle partage ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Burns.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

22 mai 2014

---

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Deltell (Chauveau) présente une motion concernant la position défendue par M. Couillard, alors chef de l'opposition officielle, sur la limite de la hausse des tarifs d'électricité à l'inflation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Lelièvre (Gaspé) et M. Spénard (Beauce-Nord), propose :

À l'occasion des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), que l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle indispensable joué par les municipalités au Québec;

QU'en ce sens, et en s'appuyant sur les quatre grands principes énumérés dans le Livre blanc de l'Union des municipalités du Québec, soit la subsidiarité, la démocratie, la souplesse et l'efficacité, le gouvernement entreprenne une modernisation de l'encadrement législatif des municipalités et une réforme fiscale et financière afin de leur donner les moyens de remplir leur mission qui est d'assurer le bien-être collectif et le vivre ensemble dans la communauté.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**22 mai 2014**

---

Conformément à l'article 20 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée se réunisse le lundi 26 mai 2014,  
à 13 h 45.

La motion est adoptée.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 30 mai 2014, Mme Lamarre (Taillon) s'adressera à M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'entente salariale conclue en 2011 entre l'actuel ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la rémunération des médecins spécialistes et ses impacts sur la situation budgétaires du Québec ».

M. le président entend les représentations de la part des leaders des trois groupes parlementaires et du député de Mercier concernant la gestion de la période de questions et la répartition des mesures et des temps de parole pour la 41<sup>e</sup> législature.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, dépose :

Un tableau intitulé *Ordre des questions*.

(Dépôt n° 30-20140522)

M. le président prend la question en délibéré.

22 mai 2014

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours d'ouverture*

M. Bédard, chef de l'opposition officielle, entame le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement, présentée à la séance du mercredi 21 mai 2014.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À la fin de son intervention, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour le choix délibéré d'instaurer un climat d'austérité néfaste pour l'économie du Québec et pour avoir failli à rassurer les familles de la classe moyenne et les plus vulnérables de notre société.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Couillard, premier ministre, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Bédard, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À 13 h 46, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 10.

*Débat sur le discours d'ouverture*

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Couillard, premier ministre, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Bédard, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat: 60 minutes sont allouées au représentant du gouvernement pour sa réplique; 11 heures 40 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours du premier ministre; 6 heures 43 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le discours de son chef; 4 heures 56 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant le discours de son chef; 40 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires selon les mêmes proportions. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat se poursuit.

**Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Gaudreault (Jonquière) à M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, portant sur le sujet suivant : « Les orientations du gouvernement libéral face aux travaux de TransCanada à Cacouna dans le cadre du projet de pipeline Énergie Est »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bergeron (Verchères) à M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le scandale du CUSM ».

**22 mai 2014**

---

À 18 h 23, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au lundi 26 mai 2014, à 13 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**